



Paris. — J. Claye, imp.

Furne et Ce, éditeurs.

Thibaudeau.

pousse des cris d'indignation; on demande vengeance. Isabeau propose, 1° de déclarer qu'en ce jour la liberté des séances de la Convention a été violée; 2° de charger les comités d'instruire contre les auteurs de cet attentat. A cette proposition, les montagnards, voyant quel avantage on va tirer contre eux d'une tentative manquée, poussent des murmures. Les trois quarts de l'Assemblée se lèvent en demandant à aller aux voix. On dit de tout côté que c'est un 20 juin contre la représentation nationale, qu'aujourd'hui on a envahi la salle de l'Assemblée, comme on a

envahi au 20 juin le palais du roi, et que si la Convention ne sévit, on préparera bientôt contre elle un 10 août. Sergent, député de la Montagne, veut imputer ce mouvement aux feuillants, aux Lameth, aux Duport, qui, de Londres, tâchent, dit-il, de pousser les patriotes à des excès imprudents. On lui répond qu'il divague. Thibaudeau, qui, pendant cette scène, s'était retiré de l'Assemblée, indigné qu'il était de l'attentat commis contre elle, s'élance à la tribune. « Elle est là, « dit-il en montrant le côté gauche, la mino- « rité qui conspire. Je déclare que je me suis

« absenté pendant quatre heures, parce que  
 « je ne voyais plus ici la représentation na-  
 « tionale. J'y reviens maintenant, et j'appuie  
 « le projet de décret. Le temps de la faiblesse  
 « est passé : c'est la faiblesse de la repré-  
 « sentation nationale qui l'a toujours com-  
 « promise, et qui a encouragé une faction  
 « criminelle. Le salut de la patrie est au-  
 « jourd'hui dans vos mains : vous la perdrez  
 « si vous êtes faibles. » On adopte le décret  
 au milieu des applaudissements ; et ces ac-  
 cès de colère et de vengeance qui se réveil-  
 lent au souvenir des dangers qu'on a courus  
 commencent à éclater de toutes parts. André  
 Dumont, qui avait occupé le fauteuil au milieu  
 de cette scène orageuse, s'élançe à la tribune ;  
 il se plaint des menaces, des insultes dont il  
 a été l'objet ; il rappelle que Chasles et Chou-  
 dieu, en le montrant au peuple, ont dit que  
 le royalisme était au fauteuil ; que Fousse-  
 doire avait proposé la veille, dans un groupe,  
 de désarmer la garde nationale. Fousse-  
 doire lui donne un démenti ; une foule de députés  
 assurent cependant l'avoir entendu. « Au  
 « reste, reprend Dumont, je méprise tous ces  
 « ennemis qui ont voulu diriger les poignards  
 « contre moi ; ce sont les chefs qu'il faut frap-  
 « per. On a voulu sauver aujourd'hui les Bil-  
 « laud, les Collot, les Barère ; je ne vous pro-  
 « poserai pas de les envoyer à la mort, car  
 « ils ne sont pas jugés, et le temps des assas-  
 « sinats est passé, mais de les bannir du ter-  
 « ritoire qu'ils infectent et agitent par des  
 « séditions. Je vous propose pour cette nuit  
 « même la déportation des quatre prévenus  
 « dont vous agitez la cause depuis plusieurs  
 « jours. » Cette proposition est accueillie par  
 de vifs applaudissements. Les membres de la  
 Montagne demandent l'appel nominal, et plu-  
 sieurs d'entre eux vont au bureau en signer  
 la demande. « C'est le dernier effort, dit  
 « Bourdon, d'une minorité dont la trahison  
 « est confondue. Je vous propose, en outre,  
 « l'arrestation de Choudieu, Chasles et Fous-  
 « sedoire. » Les deux propositions sont décrétées.  
 On termine ainsi par la déportation le  
 long procès de Billaud, Collot, Barère et Va-  
 dier. Choudieu, Chasles et Fousse-  
 doire sont frappés d'arrestation. On ne se borne pas là ;  
 on rappelle que Huguet a pris la parole pen-

dant l'envahissement de la salle, et s'est écrié :  
*Peuple ! n'oublie pas tes droits !* que Léonard  
 Bourdon présidait la société populaire de la  
 rue du Vert-Bois, et qu'il a poussé à l'insur-  
 rection par ses déclamations continuelles ;  
 que Duhem a encouragé ouvertement les ré-  
 voltés pendant l'irruption de la populace ;  
 que les jours précédents il avait été vu au  
 café Payen, à la section des Invalides, buvant  
 avec les principaux chefs des terroristes, et  
 les encourageant à l'insurrection ; en consé-  
 quence, on décrète d'arrestation Huguet,  
 Léonard Bourdon et Duhem. Beaucoup d'au-  
 tres sont encore dénoncés ; dans le nombre  
 se trouve Amar, le membre le plus abhorré  
 de l'ancien comité de sûreté générale, et ré-  
 puté le plus dangereux des montagnards. La  
 Convention fait encore arrêter ce dernier.  
 Pour éloigner de Paris ces prétendus chefs  
 de la conspiration, on demande qu'ils soient  
 détenus au château de Ham. La proposition  
 est décrétée, et il est décidé, en outre, qu'ils  
 y seront traduits sur-le-champ. On propose  
 ensuite de déclarer la capitale en état de  
 siège, en attendant que le danger soit entiè-  
 rement passé. Le général Pichegru était dans  
 ce moment à Paris, et dans tout l'éclat de sa  
 gloire. On le nomme général de la force ar-  
 mée pendant tout le temps que durera le pé-  
 ril ; on lui adjoint les députés Barras et Merlin  
 (de Thionville). Il était six heures du matin,  
 13 germinal (2 avril) ; l'Assemblée, accablée  
 de fatigue, se sépare, se confiant dans les  
 mesures qu'elle a prises.

Les comités se mirent en mesure de faire  
 exécuter sans retard les décrets qui venaient  
 d'être rendus. Le matin même on enferma  
 dans des voitures les quatre déportés, quoi-  
 que l'un d'eux, Barère, fût extrêmement ma-  
 lade, et on les achemina sur la route d'Or-  
 léans, pour les envoyer à Brest. On mit la  
 même promptitude à faire partir les sept dé-  
 putés condamnés à être détenus au château  
 de Ham. Les voitures devaient traverser les  
 Champs-Élysées ; les patriotes le savaient, et  
 une foule d'entre eux s'étaient portés sur leur  
 passage pour les arrêter. Quand les voitures  
 arrivèrent précédées par la gendarmerie, un  
 nombreux rassemblement se forma autour  
 d'elles. Les uns disaient que c'était la Con-

vention qui se retirait à Châlons, emportant les fonds de la trésorerie; les autres disaient au contraire que c'étaient les députés patriotes injustement enlevés du sein de la Convention, et qu'on n'avait pas le droit d'arracher à leurs fonctions. On dispersa la gendarmerie, et l'on conduisit les voitures au comité civil de la section des Champs-Élysées. Dans le même instant un autre rassemblement fondit sur le poste qui gardait la barrière de l'Étoile, s'empara des canons et les braqua sur l'avenue. Le chef de la gendarmerie voulut en vain parlementer avec les séditieux; il fut assailli et obligé de s'enfuir. Il courut au Gros-Caillou demander des secours; mais les canonnières de la section menacèrent de faire feu sur lui s'il ne se retirait. Dans ce moment, arrivaient plusieurs bataillons des sections et quelques centaines de jeunes gens commandés par Pichegru, et tout fiers de marcher sous les ordres d'un général aussi célèbre. Les insurgés tirèrent deux coups de canon, et firent une fusillade assez vive. Raffet, qui ce jour-là commandait les sections, reçut un coup de feu à bout portant; Pichegru lui-même courut de grands dangers, et fut deux fois couché en joue. Cependant sa présence et l'assurance qu'il communiqua à ceux qu'il commandait décidèrent le succès. Les insurgés furent mis en fuite, et les voitures partirent sans obstacle.

Il restait à dissiper le rassemblement de la section des Quinze-Vingts, auquel s'était réuni celui qui s'était formé à l'église Notre-Dame. Là, les factieux s'étaient érigés en assemblée permanente, et délibéraient une nouvelle insurrection. Pichegru s'y rendit, fit évacuer la salle de la section, et acheva de rétablir la tranquillité publique.

Le lendemain il se présenta à la Convention, et lui déclara que les décrets étaient exécutés. Des applaudissements unanimes accueillirent le conquérant de la Hollande, qui venait, par sa présence à Paris, de rendre un nouveau service. « Le vainqueur des tyrans, » lui répondit le président, ne pouvait manquer de triompher des factieux. » Il reçut l'accolade fraternelle, les honneurs de la séance, et resta exposé, pendant plusieurs heures, aux regards de l'Assemblée et du

public, qui se fixaient de toutes parts sur lui seul. On ne recherchait pas la cause de ses conquêtes, on ne faisait pas dans ses exploits la part des accidents heureux; on était frappé des résultats, et l'on admirait une aussi brillante carrière.

Cette audacieuse tentative des jacobins, qu'on ne pouvait mieux caractériser qu'en l'appelant un 20 juin, excita contre eux un redoublement d'irritation, et provoqua de nouvelles mesures répressives. Une enquête sévère fut ordonnée pour découvrir tous les fils de la conspiration, qu'on attribuait faussement aux membres de la Montagne. Ceux-ci étaient sans communication avec les agitateurs populaires, et leurs relations avec eux se bornaient à quelques rencontres de café, à quelques encouragements en paroles; néanmoins le comité de sûreté générale fut chargé de faire un rapport.

On supposait la conspiration d'autant plus étendue, qu'il y avait eu aussi des mouvements dans tous les pays baignés par le Rhône et la Méditerranée, à Lyon, Avignon, Marseille et Toulon. Déjà l'on avait dénoncé les patriotes comme quittant les communes où ils s'étaient signalés par des excès, et se réunissant en armes dans les principales villes, soit pour y fuir les regards de leurs concitoyens, soit pour se rallier à leurs pareils et y faire corps avec eux. On prétendait qu'ils parcouraient les bords du Rhône, qu'ils circulaient en bandes nombreuses dans les environs d'Avignon, de Nîmes, d'Arles, dans les plaines de la Crau, et qu'ils y commettaient des brigandages contre les habitants réputés royalistes. On leur imputait la mort d'un riche particulier, magistrat à Avignon, qu'on avait assassiné et dépouillé. A Marseille, ils étaient à peine contenus par la présence des représentants et par les mesures qu'on avait prises en mettant la ville en état de siège. A Toulon, ils s'étaient réunis en grand nombre, et y formaient un rassemblement de plusieurs mille individus, à peu près comme avaient fait les fédéralistes à l'arrivée du général Carteaux. Ils y dominaient la ville par leur réunion avec les employés de la marine, qui presque tous avaient été choisis par Robespierre le jeune après la reprise de la place.

Ils avaient beaucoup de partisans dans les ouvriers de l'arsenal, dont le nombre s'élevait à plus de douze mille; et tous ces hommes réunis étaient capables des plus grands excès. Dans ce moment, l'escadre, entièrement réparée, était prête à mettre à la voile; le représentant Letourneur se trouvait à bord de l'amiral; des troupes de débarquement avaient été mises sur les vaisseaux, et l'on disait l'expédition destinée pour la Corse. Les révolutionnaires, profitant du moment où il ne restait dans la place qu'une faible garnison peu sûre, et dans laquelle ils comptaient beaucoup de partisans, avaient formé un soulèvement, et dans les bras mêmes des trois représentants Mariette, Ritter et Chambon, avaient égorgé sept prisonniers prévenus d'émigration. Dans les derniers jours de ventôse (mars), ils renouvelèrent les mêmes désordres. Vingt prisonniers faits sur une frégate ennemie étaient dans l'un des forts; ils soutenaient que c'étaient des émigrés, et qu'on voulait leur faire grâce. Ils soulevèrent les douze mille ouvriers de l'arsenal, entourèrent les représentants, faillirent les égorger, et furent heureusement contenus par un bataillon qui fut mis à terre par l'escadre.

Ces faits, coïncidant avec ceux de Paris, ajoutèrent aux craintes du gouvernement, et redoublèrent sa sévérité. Déjà il avait été enjoint à tous les membres des administrations municipales, des comités révolutionnaires, des commissions populaires ou militaires, à tous les employés enfin, destitués depuis le 9 thermidor, de quitter les villes où ils s'étaient rendus, et de rentrer dans leurs communes respectives. Un décret plus sévère encore fut porté contre eux. Ils s'étaient emparés des armes distribuées dans les moments de danger; on décréta que tous ceux qui étaient connus en France pour avoir contribué à la vaste tyrannie abolie le 9 thermidor seraient désarmés. C'était à chaque assemblée municipale, ou à chaque assemblée de section, qu'appartenait la désignation des complices de cette tyrannie, et le soin de les désarmer. On conçoit à quelles poursuites dangereuses allait les exposer ce décret, dans un moment où ils venaient d'exciter une haine si violente.

On ne s'en tint pas là : on voulut leur enlever les prétendus chefs qu'ils avaient sur les bancs de la Montagne. Quoique les trois principaux eussent été condamnés à la déportation, que sept autres, savoir : Choudieu, Chasles, Foussedoire, Léonard Bourdon, Huguet, Duhem et Amar, eussent été envoyés au château de Ham, on crut qu'il en restait encore d'aussi redoutables. Cambon, le dictateur des finances et l'adversaire inexorable des thermidoriens, auxquels il ne pardonnait pas d'avoir osé attaquer sa probité, parut au moins incommode; on le supposa même dangereux. On prétendit que le matin du 12 il avait dit au commis de la trésorerie : « Vous êtes ici trois cents, et en cas de péril vous pourrez résister; » paroles qu'il était capable d'avoir proférées, et qui prouvaient sa conformité de sentiments, mais non sa complicité avec les jacobins. Thuriot, autrefois thermidorien, mais redevenu montagnard depuis la rentrée des soixante-treize et des vingt-deux, et député très-influent, fut aussi considéré comme chef de la faction. On rangea dans la même catégorie Crassous, qui avait été l'un des soutiens les plus énergiques des jacobins; Lesage-Sénault, qui avait contribué à faire fermer leur club, mais qui depuis s'était effrayé de la réaction; Lecointre (de Versailles), adversaire déclaré de Billaud, Collot et Barère, et revenu à la Montagne depuis la rentrée des Girondins; Maignet, l'incendiaire du Midi; Hentz, le terrible proconsul de la Vendée; Levasseur (de la Sarthe), l'un de ceux qui avaient contribué à la mort de Philippeaux, et Granet (de Marseille), accusé d'être l'instigateur des révolutionnaires du Midi. C'est Tallien qui les désigna, et qui, après en avoir fait le choix à la tribune même de l'Assemblée, demanda qu'ils fussent arrêtés comme leurs sept collègues, et envoyés à Ham avec eux. Le vœu de Tallien fut accompli, et ils furent condamnés à subir cette détentation.

Ainsi ce mouvement des patriotes leur valut d'être poursuivis, désarmés dans toute la France, renvoyés dans leurs communes, et de perdre une vingtaine de montagnards, dont les uns furent déportés et les autres renfermés : chaque mouvement d'un parti qui n'est



La foule dispersa la gendarmerie, et conduisit les voitures au comité civil... (Page. 203.)

pas assez fort pour vaincre ne fait que hâter sa perte. Après avoir frappé les individus, les thermidoriens attaquèrent les choses. La commission des sept, chargée de faire un rapport sur les lois organiques de la Constitution, déclara, sans aucune retenue, que la Constitution était si générale, qu'elle était à refaire.

On nomma alors une commission de onze membres, pour présenter un nouveau plan. Malheureusement les victoires de leurs adversaires, loin de faire rentrer les révolutionnaires dans l'ordre, allaient les exciter davantage, et provoquer de leur part de nouveaux et dangereux efforts.

## LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

## PAIX DE BALE.

Continuation des négociations de Bâle. — Traité de paix avec la Hollande. — Conditions de ce traité. — Autre traité de paix avec la Prusse. — Politique de l'Autriche et des autres États de l'Empire. — Paix avec la Toscane. — Négociations avec la Vendée et la Bretagne. — Soumission de Charette et autres chefs. — Stofflet continue la guerre. — Politique de Hoche pour la pacification de l'Ouest. — Intrigues des agents royalistes. — Paix simulée des chefs insurgés dans la Bretagne. — Première pacification de la Vendée. — État de l'Autriche et de l'Angleterre; plans de Pitt; discussions du parlement anglais. — Préparatifs de la coalition pour une nouvelle campagne.

Pendant ces tristes événements, les négociations commencées à Bâle avaient été interrompues un moment par la mort du baron de Goltz. Aussitôt les bruits les plus fâcheux se répandirent. Un jour on disait : Les puissances ne traiteront jamais avec une république sans cesse menacée par les factions; elles la laisseront périr dans les convulsions de l'anarchie, sans la combattre et sans la reconnaître. Un autre jour on prétendait tout le contraire : La paix, disait-on, est faite avec l'Espagne, les armées françaises n'iront pas plus loin, on traite avec l'Angleterre, on traite avec la Russie, mais aux dépens de la Suède et du Danemark, qui vont être sacrifiés à l'ambition de Pitt et de Catherine, et qui seront ainsi récompensés de leur amitié pour la France. On voit que la malveillance, diverse dans ses dires, imaginait toujours le contraire de ce qui convenait à la république; elle supposait des ruptures où l'on désirait la paix, et la paix où l'on désirait des victoires. Une autre fois, enfin, elle tâcha de faire croire que toute paix était à jamais impossible, et qu'il y avait à ce sujet une protestation déposée au comité de salut public par la majoi-

rité des membres de la Convention. C'était une nouvelle saillie de Duhem qui avait donné lieu à ce bruit. Il prétendait que c'était une duperie de traiter avec une seule puissance, et qu'il ne fallait accorder la paix à aucune, tant qu'elles ne viendraient pas la demander toutes ensemble. Il avait déposé une note sur ce sujet au comité de salut public, et c'est là ce qui fit supposer une prétendue protestation.

Les patriotes, de leur côté, répandaient des bruits non moins fâcheux. Ils disaient que la Prusse traînait les négociations en longueur, pour faire comprendre la Hollande dans un traité commun avec elle, pour la conserver ainsi sous son influence, et sauver le stathoudérat. Ils se plaignaient de ce que le sort de cette république restait si longtemps incertain; de ce que les Français n'y ouissaient d'aucun des avantages de la conquête; de ce que les assignats n'y étaient reçus qu'à moitié prix et seulement des soldats; de ce que les négociants hollandais avaient écrit aux négociants belges et français qu'ils étaient prêts à rentrer en affaires avec eux, mais à condition d'être payés d'avance et en

valeurs métalliques ; de ce que les Hollandais avaient laissé partir le stathouder emportant tout ce qu'il avait voulu, et envoyé à Londres ou transporté sur les vaisseaux de la compagnie des Indes une partie de leurs richesses. Beaucoup de difficultés s'étaient élevées en effet en Hollande, soit à cause des conditions de la paix, soit à cause de l'exaltation du parti patriote. Le comité de salut public y avait dépêché deux de ses membres, capables par leur influence de terminer tous les différends. Dans l'intérêt de la négociation, il avait demandé à la Convention la faculté de ne désigner ni leur nom ni l'objet de leur mission. L'Assemblée y avait consenti, et ils étaient partis sur-le-champ.

Il était naturel que de si grands événements, que de si hauts intérêts excitassent des espérances, des craintes et des doutes si contraires. Mais, malgré toutes ces rumeurs, les conférences continuaient avec succès ; le comte de Hardenberg avait remplacé à Bâle le baron de Goltz, et les conditions allaient être arrêtées de part et d'autre.

A peine ces négociations avaient-elles été entamées, que l'empire des faits s'était fait sentir, et avait exigé des modifications aux pouvoirs du comité de salut public. Un gouvernement tout ouvert, qui ne pourrait rien cacher, rien décider par lui-même, rien faire sans une délibération publique, serait incapable de négocier un traité avec aucune puissance, même la plus franche. Il faut, pour traiter, signer des suspensions d'armes, neutraliser des territoires, il faut surtout du secret, car une puissance négocie quelquefois longtemps avant qu'il lui convienne de l'avouer. Ce n'est pas tout : il y a souvent des articles qui doivent demeurer ignorés. Si une puissance promet, par exemple, d'unir ses forces à celles d'une autre ; si elle stipule ou la jonction d'une armée ou celle d'une escadre, ou un concours quelconque de moyens, ce secret devient de la plus grande importance. Comment le comité de salut public, renouvelé par quart chaque mois, obligé de rendre compte de tout, et n'ayant plus la vigueur et la hardiesse de l'ancien comité, qui savait tout prendre sur lui-même, comment aurait-il pu négocier, surtout avec des puissances

honteuses de leurs fautes, n'avouant qu'avec peine leur défaite, et tenant toutes, ou à laisser des conditions cachées, ou à ne publier leur transaction que lorsqu'elle serait signée ? La nécessité où il s'était trouvé d'envoyer deux de ses membres en Hollande, sans faire connaître ni leur nom ni leur mission, était une première preuve du besoin de secret dans les opérations diplomatiques. Il présenta en conséquence un décret qui lui attribuait les pouvoirs indispensablement nécessaires pour traiter, et qui fut la cause de nouvelles rumeurs.

C'est un spectacle curieux, pour la théorie des gouvernements, que celui d'une démocratie, surmontant son indiscrete curiosité, sa défiance à l'égard du pouvoir, et, subjuguée par la nécessité, accordant à quelques individus la faculté de stipuler même des conditions secrètes. C'est ce que fit la Convention nationale. Elle conféra au comité de salut public le pouvoir de stipuler même des armistices, de neutraliser des territoires, de négocier des traités, d'en arrêter les conditions, de les rédiger, de les signer même, et elle ne se réserva que ce qui lui appartenait véritablement, c'est-à-dire la ratification. Elle fit plus : elle autorisa le comité à signer des articles secrets, sous la seule condition que ces articles ne contiendraient rien de dérogoire aux articles patents, et seraient publiés dès que l'intérêt du secret n'existerait plus. Muni de ces pouvoirs, le comité poursuivit et conduisit à terme les négociations commencées avec différentes puissances.

La paix avec la Hollande fut enfin signée sous l'influence de Rewbell, et surtout de Sieyès, qui étaient les deux membres du comité récemment envoyés en Hollande. Les patriotes hollandais firent au célèbre auteur de la première Déclaration des Droits un accueil brillant, et eurent pour lui une déférence qui termina bien des difficultés. Les conditions de la paix signée à La Haye le 27 floréal an III (16 mai), furent les suivantes : « La république française reconnaissait la république des Provinces-Unies comme puissance libre et indépendante, lui garantissait son indépendance et l'abolition du stathouderat. Il y avait entre les deux républi-

ques alliance offensive et défensive pendant toute la durée de la guerre actuelle. Cette alliance offensive et défensive devait être perpétuelle entre les deux républiques dans tous les cas de guerre contre l'Angleterre. Celle des Provinces-Unies mettait actuellement à la disposition de la France douze vaisseaux de ligne et dix-huit frégates, qui devaient être employés principalement dans les mers d'Allemagne, du Nord et de la Baltique. Elle donnait, en outre, pour auxiliaire à la France la moitié de son armée de terre, qui, à la vérité, était réduite à presque rien et devait être réorganisée en entier. Quant aux démarcations de territoire, elles étaient fixées comme il suit : la France gardait toute la Flandre hollandaise, de manière qu'elle complétait ainsi son territoire du côté de la mer, et l'étendait jusqu'aux bouches des fleuves ; du côté de la Meuse et du Rhin, elle avait la possession de Venloo et de Maëstricht, et tous les pays compris au midi de Venloo, de l'un et de l'autre côté de la Meuse. Ainsi, la république renonçait sur ce point à s'étendre jusqu'au Rhin, ce qui était raisonnable. De ce côté, en effet, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, se mêlent tellement, qu'il n'y a plus de limite claire. Lequel de ces bras d'eau doit-il être considéré comme le Rhin ? on ne le sait, et tout est convention à cet égard. D'ailleurs, de ce côté aucune hostilité ne menace la France que celle de la Hollande, hostilité fort peu redoutable, et qui n'exige pas la protection d'une grande limite. Enfin, le territoire indiqué par la nature à la Hollande consistant dans les terrains d'alluvion transportés à l'embouchure des fleuves, il aurait fallu que la France, pour s'étendre jusqu'à l'un des principaux cours d'eau, s'emparât des trois quarts au moins de ces terrains, et réduisit presque à rien la république qu'elle venait d'affranchir. Le Rhin ne devient limite pour la France, à l'égard de l'Allemagne, qu'aux environs de Wesel, et la possession des deux rives de la Meuse, au sud de Wenloo, laissait cette question intacte. De plus, la république française se réservait la faculté, en cas de guerre du côté du Rhin ou de la Zélande, de mettre garnison dans les places de Grave, Bois-le-Duc et Berg-op-Zoom. Le port de

Flessingue demeurait commun. Ainsi, toutes les précautions étaient prises. La navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, du Hondt et de toutes leurs branches, était à jamais déclarée libre. Outre ces avantages, une indemnité de 100 millions de florins était payée par la Hollande. Pour dédommager cette dernière de ses sacrifices, la France lui promettait, à la pacification générale, des indemnités de territoire, prises sur les pays conquis et dans le site le plus convenable à la bonne démarcation des limites réciproques.

Ce traité reposait sur les bases les plus raisonnables ; le vainqueur s'y montrait aussi généreux qu'habile. Vainement a-t-on dit qu'en attachant la Hollande à son alliance, la France l'exposait à perdre la moitié de ses vaisseaux détenus dans les ports de l'Angleterre, et surtout ses colonies livrées sans défense à l'ambition de Pitt. La Hollande, laissée neutre, n'aurait ni recouvré ses vaisseaux ni conservé ses colonies, et Pitt aurait trouvé encore le prétexte de s'en emparer pour le compte du stathouder. La conservation seule du stathoudérat, sans sauver d'une manière certaine ni les vaisseaux ni les colonies hollandaises, aurait du moins ôté tout prétexte à l'ambition anglaise ; mais le maintien du stathoudérat, avec les principes politiques de la France, avec les promesses faites aux patriotes bataves, avec l'esprit qui les animait, avec les espérances qu'ils avaient conçues en nous ouvrant leurs portes, était-il possible, convenable, honorable même ?

Les conditions avec la Prusse étaient plus faciles à régler. Bischoswerder venait d'être enfermé. Le roi de Prusse, délivré des mystiques, avait conçu une ambition toute nouvelle. Il ne parlait plus de sauver les principes de l'ordre général ; il voulait maintenant se faire le médiateur de la pacification universelle. Le traité fut signé avec lui à Bâle, le 16 germinal (5 avril 1795). Il fut convenu d'abord qu'il y aurait paix, amitié et bonne intelligence entre Sa Majesté le roi de Prusse et la république française ; que les troupes de cette dernière abandonneraient la partie des États prussiens qu'elles occupaient sur la rive droite du Rhin ; qu'elles continueraient à occuper les provinces prussiennes situées

HISTOIRE  
DE  
LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR M. A. THIERS

NOUVELLE ÉDITION

DESSINS PAR YAN' D'ARGENT



PARIS

FURNE, JOUVET ET C<sup>IE</sup>, ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

—  
M DCCCLXVI

HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE

---

TOME SECOND